

Arrêté DJSR n° 57 /2020 du 10 Janvier 2020

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'Education,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Décret n°2006-781 en date du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Virginie MAGNE, Responsable du pôle Recherche et Recettes pour l'exécution du budget d'Université Côte d'Azur.

Cette délégation concerne les actes relatifs aux recettes (titres de recettes et bordereaux de titres de recettes et demande de liquidation directe) sur l'ensemble des CRB de l'Etablissement, hors CRB Formation Continue.

ARTICLE 2 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction Juridique Statutaire et Réglementaire d'Université Côte d'Azur.

ARTICLE 4 :

La Directrice Générale des Services Adjointe en charge de la sécurisation des procédures et décisions d'Université Côte d'Azur et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie :

M. Le Recteur de Région
Mme La DGSA en charge de la sécurisation
M. L'Agent Comptable d'Université Côte d'Azur
Mme la Directrice des Affaires Financières
Intéressée



Nice le 10 janvier 2020

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Jeanick BRISSWALTER